

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 7 mars 2019</b>	<b>N° 2019-100</b>

Convocation du 1 mars 2019

Aujourd'hui jeudi 7 mars 2019 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-CAUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD  
Mme Anne BREZILLON à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Gérard CHAUSSET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de l'affaire n°2  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de l'affaire n°5  
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de l'affaire n°5  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de l'affaire n°5  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de l'affaire n°5  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de l'affaire n°5

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 7 mars 2019</b>	<i>Délibération</i>
	Secrétariat général  Direction des assemblées métropolitaines	<b>N° 2019-100</b>

---

### Modification de la composition des commissions ordinaires- Décision - Désignation

---

Monsieur le PRÉSIDENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**Monsieur Alain JUPPE**, Maire de la Ville de Bordeaux et Président de Bordeaux Métropole a démissionné de ses mandats municipal et métropolitain, ce que Monsieur le Préfet a accepté.

Conformément à l'article L. 273-10 du Code électoral, il est remplacé par **Monsieur Marc LAFOSSE** au sein du Conseil métropolitain.

**Madame Virginie CALMELS** première adjointe au Maire de la Ville de Bordeaux et Vice-présidente de Bordeaux Métropole a démissionné de ses mandats municipal et métropolitain, ce que Monsieur le Préfet a accepté.

Conformément à l'article L. 273-10 du Code électoral, elle est remplacée par **Madame Laëtitia JARTY-ROY** au sein du Conseil métropolitain.

**Monsieur Jean-Jacques BONNIN** a présenté sa démission en tant que Conseiller Métropolitain de Bordeaux Métropole.

Conformément à l'article L. 273-10 du Code électoral, il est remplacé par **Monsieur Emmanuel SALLABERRY** au sein du Conseil métropolitain, ses suivants de liste s'étant désistés.

**Monsieur Patrick BOBET** a été élu Président de Bordeaux Métropole lors de la présente séance du Conseil du 07 mars 2019.

En conséquence, il y a lieu de remplacer **Mme Virginie CALMELS** au sein de la commission Attractivité économique, emploi et rayonnement métropolitain dans laquelle elle siégeait, de même que **Monsieur Jean-Jacques BONNIN** au sein des commissions Urbanisme d'une part, Infrastructures routières et ferroviaires d'autre part dans lesquelles il siégeait, et **Monsieur Patrick BOBET** au sein de la commission Finances dans laquelle il siégeait.

Par ailleurs, certains élus ont émis le souhait de changer de Commission, à savoir **Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H**, **Monsieur Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM** et **Monsieur Nicolas FLORIAN** qui étaient respectivement membres de la Commission Attractivité économique, emploi et rayonnement métropolitain, de

la Commission Identités communale et métropolitaine et de la Commission Finances. Enfin **Messieurs Fabien ROBERT** et **Marc LAFOSSE** ont émis le souhait d'intégrer la Commission Attractivité économique, emploi et rayonnement métropolitain, ainsi que **Monsieur François JAY** la commission Urbanisme.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** les articles L.2121-21, L.2121-22 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales,  
**VU** la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral (articles L 273-5 et L 273-10 du Code électoral),

**VU** la délibération communautaire n°2014/0192 du 25 avril 2014 relative aux commissions,

**VU** le règlement intérieur du Conseil de Bordeaux Métropole,

**VU** la démission de Monsieur Jean-Jacques BONNIN reçue par le Président de Bordeaux Métropole le 18 février 2019,

**VU** la démission de Madame Virginie CALMELS acceptée par Monsieur le Préfet le 22 février 2019,

**VU** la démission de Monsieur Alain JUPPE acceptée par Monsieur le Préfet le 1<sup>er</sup> mars 2019,

**VU** l'élection de Monsieur Patrick Bobet en qualité de Président de Bordeaux Métropole le 7 mars 2019,

**VU** les demandes susmentionnées de MM. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM, Nicolas FLORIAN, Fabien ROBERT, Marc LAFOSSE et François JAY,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** les démissions de Madame CALMELS et de Monsieur BONNIN rendent nécessaire la modification de la composition de la Commission Attractivité économique, emploi et rayonnement métropolitain, de la Commission Infrastructures routières et ferroviaires et de la Commission Urbanisme,

**CONSIDERANT QUE** l'élection de Monsieur Patrick BOBET en qualité de Président de Bordeaux Métropole rend nécessaire la modification de la composition de la Commission Finances,

**CONSIDERANT QUE** les demandes de MM. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM, Nicolas FLORIAN, Fabien ROBERT, Marc LAFOSSE et François JAY rendent nécessaire la modification de la composition des 3 Commissions Attractivité économique, emploi et rayonnement métropolitain, Identités communale et métropolitaine et Urbanisme,

**CONSIDERANT** les candidatures de Messieurs FLORIAN, NJIKAM MOULIOM, ROBERT et LAFOSSE pour siéger au sein de la commission Attractivité économique, emploi et rayonnement métropolitain, de Mme JARTY-ROY et de M. JAY pour siéger au sein de la commission Urbanisme, de Messieurs SALLABERRY et GUYOMARC'H pour siéger au sein de la commission Finances.

**CONSIDERANT** l'absence de candidat pour pourvoir le poste de Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM à la Commission Identités communale et métropolitaine et le poste de M. Jean-Jacques BONNIN à la Commission Infrastructures routières et ferroviaires,

**CONSIDERANT QU'**une liste unique de candidats a été présentée après appel à candidature,

**CONSIDERANT QUE** le Conseil de Bordeaux métropole a décidé à l'unanimité que l'opération de vote n'aura pas lieu à bulletin secret,

### **DECIDE**

**Article 1 :** de modifier le nombre de commissaires de la Commission Infrastructures routières et ferroviaires qui est porté de 23 à 22, Monsieur Jean-Jacques BONNIN n'étant pas remplacé, le nombre de commissaires de la commission Identités communale et métropolitaine qui est porté de 24 à 23, Monsieur Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM n'étant pas remplacé.

**Article 2** : de modifier le nombre de commissaires de la commission Attractivité économique, emploi et rayonnement métropolitain qui est porté de 29 à 31 et de la commission Urbanisme qui est porté de 24 à 25.

**Article 3** : de prononcer les nominations suivantes, dont le Président a donné communication en séance et prenant effet immédiatement :

-Messieurs **Nicolas FLORIAN** et **Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM** remplacent Madame Virginie CALMELS et M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, au sein de la commission Attractivité économique, emploi et rayonnement métropolitain.

-Messieurs **Fabien ROBERT** et **Marc LAFOSSE** intègrent la commission Attractivité économique, emploi et rayonnement métropolitain.

-Madame Laëtitia **JARTY-ROY** remplace Monsieur Jean-Jacques BONNIN au sein de la commission Urbanisme.

**Monsieur Emmanuel SALLABERRY** remplace Monsieur Patrick BOBET au sein de la commission Finances  
**Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H** remplace Monsieur Nicolas FLORIAN au sein de la commission Finances.

**Monsieur François JAY** intègre la commission Urbanisme.

**Article 4** : d'abroger la délibération 2014/0192 du 25 avril 2014, mais seulement en ce qui concerne la composition nominale des commissions et le nombre de commissaires des commissions Infrastructures routières et ferroviaires, Attractivité économique, emploi et rayonnement métropolitain, Identités communale et métropolitaine et Urbanisme, chacune des 8 commissions ordinaires, dont le domaine de compétences reste inchangé, étant à compter de ce jour composée des conseillères et conseillers tels qu'ils figurent dans l'annexe jointe, laquelle fait partie intégrante de la présente.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 mars 2019

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>8 MARS 2019</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>8 MARS 2019</b>	le Président,
	Monsieur Patrick BOBET